



Communication de l'Administration fédérale des contributions (AFC) – Assistance administrative

Ce texte a été anonymisé pour des raisons de protection des données à l'échéance du délai visé par l'art. 44 de l'ordonnance du 7 octobre 2015 sur les publications officielles (RS 170.512.1).

9 mars 2021

Administration fédérale des contributions

